

<https://esst.ac-normandie.fr/spip.php?article267>



Enseignement de la Santé
et de la Sécurité au Travail

Qu'est ce qu'un projet "Action - Prévention" ? et comment le mener

- Action Prévention - Les projets "Actions préventions" -



Date de mise en ligne : lundi 21 décembre 2020

Date de parution : 13 novembre 2023

Copyright © Enseignement de la Santé et de la Sécurité au Travail - Tous

droits réservés

La formation en santé et sécurité au travail suppose une démarche globale fondée sur les principes généraux de prévention et sur une évaluation de l'ensemble des risques professionnels.

Dans cette perspective, il est nécessaire d'amener les élèves et les apprentis à travailler, dans le cadre de leur formation, sur les différentes composantes d'une situation de travail la plus proche possible de celle rencontrée dans une entreprise.

L'objectif du projet

Rendre les élèves/apprentis capables d'analyser leurs futures situations de travail et d'agir pour prévenir les risques et améliorer leurs conditions de travail en tenant compte de l'analyse de poste de travail, l'organisation de la santé et sécurité au travail, la multi-causalité d'un accident du travail, la hiérarchie des mesures de prévention.

La démarche

Vous souhaitez mettre en œuvre un projet pédagogique, incluant la dimension Santé et Sécurité au Travail, avec vos élèves ou apprentis.

Si vous ne pouvez le mener à bien faute de moyens, de ressources, de conseils... nous pouvons vous accompagner.

En effet, dans le cadre du partenariat ES&ST, le comité de pilotage de la convention propose de financer pour tout ou partie ces projets sur la subvention versée annuellement par la CARSAT Normandie, voir le dossier à télécharger.



Les dossiers « action prévention » devront être adressées par les équipes pédagogiques aux animateurs du dispositif ES&ST.

- esst@ac-normandie.fr

Suite au dépôt du dossier, un accompagnement des différents acteurs (enseignants, DDFPT, chef d'établissement) sera mis en place par l'équipe ES&ST, le corps d'inspection ainsi que le correspondant formation initiale de la CARSAT Normandie. Cet accompagnement a pour but d'étudier la recevabilité du projet ainsi que son développement.

Après cette rencontre, le projet sera présenté à la commission de validation. Si le projet est validé, le dispositif ES&ST et l'établissement seront de nouveau en contact pour établir les modalités administratives et financières pour l'aboutissement de ce projet et son suivi.